



Définition d'une stratégie de communication pour le GIP Corse Compétences.

Document de consultation des entreprises



## Sommaire

1.Objet de la consultation.....	3
2.Présentation du GIP Corse Compétences .....	3
3.Présentation de la mission .....	4
3.1. Contexte.....	4
3.2. Objectifs généraux .....	4
3.3. Périmètre de compétences .....	4
3.4. Prestations demandées .....	5
3.5. Conditions d'exécution de la prestation.....	5
3.6. Contraintes .....	8
4.Planning.....	8
5.Budget.....	8
6.Modalités de règlement .....	8
6.1. Conditions et délais de paiement .....	8
6.2. Modalités générales de facturation.....	8
7.Pénalités .....	9
7.1. Pénalités pour retard de livraison.....	9
7.2. Réfaction pour non exécution ou qualité insuffisante .....	9
8.Pièces à fournir.....	9
9.Critères de jugement des offres .....	10
10.lieux d'exécution des prestations .....	10
11.Engagement du titulaire .....	10
12.Confidentialité .....	10
13.Responsabilité .....	10
14.Droits d'exploitation .....	10
15.Renseignements complémentaires.....	10

## 1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la sélection d'un prestataire spécialisé pour la définition d'une stratégie de communication, la conception du plan d'actions et des outils supports à cette réflexion stratégique.

## 2. Présentation du GIP Corse Compétences

Administré par une nouvelle convention constitutive signée par le Préfet de région et le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) le 26 juillet 2011, le GIP « Corse Compétences » a pour objet de **favoriser** et **faciliter** les coopérations entre les acteurs publics et socioéconomiques régionaux intervenant dans le champ de l'activité économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle en Corse. Il représente en ce sens un outil global et commun à la CTC et à l'Etat pour appuyer la conception et la mise en œuvre, souvent de concert, de leurs politiques d'intervention régionales. Il s'organise autour d'un Conseil d'Administration composé de l'Etat et de la CTC qui en assurent une présidence alternée, d'une Direction générale, d'un pôle Administration générale et de deux missions opérationnelles :

### Une mission « Emploi-Formation-Insertion » qui porte et anime :

- Un Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), producteurs de travaux statistiques et d'études centrés sur l'analyse de la relation Emploi – Formation – Insertion (évolution des emplois, qualifications et compétences sur les territoires) en appui à la conception des politiques d'intervention régionales sur ce champ ;
- Un Centre d'Animation, de ressources et d'Information sur la Formation (CARIF), chargé de construire et de diffuser, auprès des professionnels et du grand public, l'information sur l'offre de formation ; de favoriser la professionnalisation des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation ; d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques du champ Emploi – Formation – Insertion (lutte contre l'illettrisme, service public de l'orientation, etc.) ;
- Le Contrat d'Objectif et de Moyens pour le développement de l'apprentissage (COM Apprentissage) en région ;
- Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) qui vise l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ainsi qu'à leur non-discrimination dans le domaine de l'emploi ;
- Une mission d'appui aux acteurs du FSE, destinée à apporter un appui aux opérateurs mobilisant, ou désirant mobiliser, du Fonds Social Européen pour la mise en œuvre de projets visant à soutenir l'emploi, développer la formation et favoriser l'insertion professionnelle, notamment des publics les plus en difficulté.

### Une mission « Observation Economique Régionale » qui porte et anime :

- L'Observatoire Economique de Corse, producteurs de travaux statistiques et d'études articulés autour des priorités d'observation votées par l'Assemblée de Corse à la session des 26 et 27 mai 2011 : Economie générale, Filières et Entreprises, Prix et revenus ;
- En partenariat avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Corse, une mission d'observation de l'ESS.

Les missions du GIP « Corse Compétences », notamment via les dispositifs d'observation qu'il déploie, impliquent **une forte activité d'édition et de diffusion d'une information statistique** organisée sous forme de périodiques, de travaux ponctuels (notes de synthèse, bilans) et d'études thématiques auprès d'un large public composé d'institutionnels, d'opérateurs de politiques publiques et, plus largement, d'acteurs exerçant une action en lien avec le champ d'intervention couvert par le groupement.

Les missions du groupement s'étendent également à la diffusion d'une information sur l'offre de formation régionale via le CARIF et, de façon plus globale, à **la diffusion d'une information sur les actions développées par l'ensemble des outils et dispositifs** du GIP « Corse Compétences ». A ce titre, le groupement organise de nombreuses opérations de valorisation, via des colloques, séminaires, journées thématiques ou encore assises, avec dans cette optique le projet de la tenue des premières assises régionales de l'emploi et de la formation professionnelle fin 2012.

### 3. Présentation de la mission

#### 3.1. Contexte

En 2000, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse s'accordent sur la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), dénommé « GIP pour la gestion des outils de l'environnement de l'emploi et de la formation professionnelle », dans le but de pérenniser l'activité de l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) créé en 1993 sous statut associatif. Aucune véritable action de communication n'est engagée, hormis la réalisation d'une identité visuelle (logotype) créée par la fusion des logotypes des deux administrateurs du groupement et appliquée à l'édition, la papeterie institutionnelle et administrative, la signalétique des bâtiments.

L'objet du groupement a évolué de façon significative à partir de 2007, avec l'intégration progressive de dispositifs relevant du champ de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion, et destinés à promouvoir, mettre en œuvre, des actions de politiques d'emploi. C'est notamment l'enjeu du COM Apprentissage, dont l'objectif est de favoriser le développement du contrat d'apprentissage au sein des entreprises insulaires ou encore du PRITH, qui vise à faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi de personnes souffrant d'un handicap. Un avenant à la convention constitutive du groupement (juillet 2009) acte cet élargissement des missions et, à cette occasion, le renomme « GIP Corse Compétences ». L'identité visuelle reste néanmoins inchangée, il n'est pas non plus défini de plan de communication. Le groupement ne dispose pas par ailleurs de site web.

#### 3.2. Objectifs généraux

L'écriture d'une nouvelle convention constitutive en juin 2011 et le déploiement récent (juin 2012) d'un Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF), sont l'occasion de définir une stratégie de communication pour accompagner le groupement dans son développement et, plus précisément, dans son projet de devenir un acteur incontournable et indispensable à la conception, mise en œuvre et conduite des politiques d'intervention régionales sur les champs relevant de son nouvel objet.

Dans cette optique, la stratégie de communication devra permettre au groupement de promouvoir efficacement les produits éditoriaux (études et travaux statistiques), offre de services (information sur la formation), actions de politiques d'emploi et d'ingénierie de ses différents dispositifs auprès de leurs publics cibles (entreprises, socio-professionnels, institutionnels, politiques, administrateurs, professionnels de l'accueil, de l'accompagnement, de la formation, de l'insertion, demandeurs d'emploi, jeunes, etc.). **L'objectif étant de doter le groupement d'une image et d'un positionnement clair au regard de son environnement institutionnel, partenarial et concurrentiel.**

#### 3.3. Périmètre de compétences

Le GIP « Corse Compétences » souhaite faire appel à un prestataire ayant des savoir-faire dans les domaines suivants :

- Conseils stratégiques en communication ;
- Création graphique, identité visuelle, édition, signalétique, etc. ;

- Création et gestion de contenus édition et communication sur support papier, électronique, web et multimédia ;
- Formation à la communication et de l'édition.

### 3.4. Prestations demandées

Le GIP « Corse Compétences » attend du prestataire retenu une réelle curiosité quant à son objet, et aux dispositifs qui le composent, ainsi qu'une réelle capacité d'appropriation de ses enjeux d'intervention régionaux auprès de ses différents publics cibles sur les champs activité économique, emploi, formation et insertion professionnelle.

Le maître d'ouvrage attend également une haute qualité de travail et de rendu, une grande disponibilité et créativité dans la réalisation du projet de communication, enfin, accorde une importance particulière à la qualité des échanges avec le prestataire pendant toute la réalisation du projet.

Dans ce contexte, le prestataire aura pour mission :

- La production d'un diagnostic stratégique des enjeux de communication et de positionnement du groupement ;
- En raison du fort contenu éditorial (études, travaux statistiques) et d'une offre de services dématérialisée et accessible via le web (construction et diffusion d'une information sur l'offre de formation par le CARIF) l'élaboration préalable d'actions de création graphiques comme :
  - La création d'une identité visuelle reflétant le positionnement et l'image de marque que le groupement souhaite incarner : nouvelle dénomination, logotype, typographie, signalétique ;
  - La création d'une charte graphique pour la gestion dynamique des contenus édition et communication du groupement sur support papier, électronique et multimédias ;
  - La création d'une charte et de gabarits multimédias pour le site web du groupement, pour les applicatifs développés (annuaires cartographiques dynamiques, espaces collaboratifs, netvibes, etc.).
- L'élaboration d'un plan de communication destiné à appuyer, au regard du positionnement retenu et dans le temps, le déploiement fonctionnel des dispositifs auprès de leurs publics cibles : messages, moyens et outils à mettre en œuvre.  
Le prestataire veillera à ce que les différentes actions de communication définies soient compatibles et cohérentes entre elles, au sein d'une approche globale.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation pour l'assistante de direction du groupement en charge de l'édition et de la communication ;

### 3.5. Conditions d'exécution de la prestation

Le déroulé de la prestation s'articulera autour des trois phases suivantes qui donneront lieu à des validations :

#### **Première phase : Diagnostic stratégique des enjeux de communication et de positionnement du groupement.**

Le prestataire devra tout d'abord conduire une analyse stratégique des enjeux de communication du groupement au regard de sa nouvelle convention constitutive, de son projet, de la nature et l'étendue de son environnement institutionnel, partenarial et concurrentiel, de la perception de son image actuelle, des besoins et exigences fonctionnelles de ses missions et des dispositifs qu'elles déploient, de leurs publics cibles, du manque à combler dans la visibilité, la connaissance, de l'offre de services qu'ils proposent, etc.

Un positionnement du groupement sera alors établi pour la construction des actions de création graphique (identité visuelle, création graphique et édition, création et gestion de contenus multimédias, etc.) et des actions de communication à venir.

Au terme de cette première phase, le prestataire devra produire et présenter oralement au Directeur général et l'assistante de direction en charge des actions d'édition et de communication du groupement, un rapport exhaustif présentant de façon détaillée un programme prévisionnel d'exécution de la prestation et le calendrier de réalisation associé

La validation de ce document, soumis au contrôle et à l'accord formel de la direction du groupement, permettra d'amorcer la 2<sup>ème</sup> phase de la prestation.

## **Deuxième phase : Conception d'actions de création graphiques.**

### Conception de l'identité visuelle :

A partir du diagnostic stratégique produit, de temps d'échanges et de recherche, le prestataire devra tout d'abord aboutir à la formalisation d'un recueil (forme libre : planches, cahier de tendances, format électronique, etc.) de propositions traduisant l'ambiance et la tonalité de l'identité visuelle : nouvelle dénomination du groupement, esquisses de logotypes, de typographies, couleurs, etc.

Afin de prendre toute la mesure de la nouvelle identité visuelle et de ses grandes orientations qui conditionneront ensuite la création graphique, éditoriale et de contenus multimédias, le titulaire devra, au cours de cette même phase, en proposer une déclinaison sur trois supports de communication et d'édition de son choix, mais représentatifs des dispositifs portés par le groupement.

Le prestataire devra présenter autant de principes visuels et graphiques que nécessaire jusqu'à satisfaction du maître d'ouvrage.

La validation des livrables (dont fichiers sources) associés à cette deuxième phase, soumis, au contrôle et à l'accord formel de la direction du groupement, permettra d'amorcer la 3<sup>ème</sup> phase de la prestation.

### Conception de la charte graphique et éditoriale :

Le titulaire devra produire la charte graphique et éditoriale qui découleront du travail effectué en amont sous formes matérielle (cahier, classeur, dossier, etc.) et immatérielle (fichiers sources pour plateformes PC/Mac, sur CD-Rom/DVD-Rom) en 2 exemplaires, exploitables par le maître d'ouvrage, les graphistes et les agences de communication.

La charte graphique devra notamment définir l'utilisation du logotype, des éventuels éléments attenants (bloc marque, éléments graphiques, signature...), l'emploi des polices de caractères qui seront fournies (pour plateformes PC/Mac), définir des pictogrammes thématiques.

Elle devra également prévoir les principes de « collections » des gabarits d'éditions supports des documents institutionnels (présentation de dispositifs), travaux statistiques et études thématiques, documents techniques et documents pédagogique à destination des publics cibles ;

La charte graphique comprendra également une déclinaison de ses principes sur les gabarits communication, édition et signalétiques standards cités ci-dessous (liste non exhaustive), ainsi qu'un protocole d'utilisation et des recommandations quant à son utilisation par des tiers (partenaires notamment).

- La bureautique : la papeterie administrative et institutionnelle, en tête, enveloppes, cartes de visites et de correspondance, invitations simples et événementielles, pochettes pour format A4 (pour dossiers de présentation institutionnelle, de presse, etc. ;

L'édition de travaux statistiques et d'études thématiques : documents institutionnels, entreprises et grand public ;

- L'édition de supports d'information et de communication des missions, outils et dispositifs du groupement; de rapports d'activité et de procès verbaux de conseils d'administration ;
- Les supports électroniques (modèles types de mise en page) : présentation PowerPoint, newsletter, signature mail, etc. ;
- L'affichage et les annonces presse, communiqués de presse, etc. ;
- La signalétique intérieure et extérieure.

La validation des livrables (dont fichiers sources pour plateformes PC/MAC sur CD-ROM / DVD-ROM), soumis, au contrôle et à l'accord formel de la direction du groupement, clôturera la prestation sur les volets identité visuelle, conception de la charte graphique et éditoriale.

#### Conception de la charte et des gabarits multimédias.

La réalisation du site web du groupement sera prise en charge par une société de services en ingénierie informatique (SSII), dans la continuité des pré-requis fonctionnels et technologiques identifiés par le Schéma Directeur du système d'information (SI) du groupement en cours d'élaboration, **et fera donc l'objet d'un achat de prestation spécifique.**

Néanmoins, dans un souci de cohérence avec l'identité visuelle et la charte graphique et éditoriale du groupement, il sera demandé au prestataire de concevoir, en étroite collaboration avec la société retenue, la charte et les gabarits multimédias du site web :

- L'identité graphique web du site dans le respect de l'identité visuelle du groupement (couleurs, polices d'écriture, les types de visuels, etc.) ;
- Les principes et règles de navigation entre les pages du site (bandeau graphique, bandeau de navigation, corps de page, menus, liens, etc.) nécessaires à une interface utilisateur facile et intuitive, garante d'une bonne perception de l'objet du groupement, de ses dispositifs et de leurs publics cibles.
- Dans la mesure où le site web du groupement se présentera vraisemblablement sous la forme d'un système de gestion de contenu (SCG), devra être mis à disposition du webmestre du groupement une boîte à outils graphique (logos, visuels, typographies, puces, etc.) pour la création de nouvelles pages, de sites éphémères, espaces collaboratifs, etc.

La charte graphique, gabarits et boîte à outils multimédias devront également pouvoir accompagner le développement d'applicatifs dédiées à l'action des dispositifs (annuaire cartographique dynamique, netvibes, etc.).

Des temps d'échange (au minimum 5 demi-journées) entre les deux prestataires devront ainsi être programmés, qui devront pour certaines d'entre elles associer le webmestre du groupement afin qu'il s'approprie et soit formé à la charte et gabarits multimédias.

Devra également être transmis à la SSII, pour appropriation, le diagnostic stratégique des enjeux de communication et de positionnement éditorial du groupement réalisé au cours de la phase 1.

#### **Troisième phase : Conception du plan de communication.**

Sur la base du diagnostic stratégique, du positionnement identifié, des contenus visuels, éditoriaux et multimédias, le prestataire devra établir un plan d'actions destiné à promouvoir l'action des différents dispositifs du groupement auprès de leurs publics cibles.

Le plan de communication devra préciser clairement :

- Les objectifs généraux et spécifiques du plan et de chaque action s'y rattachant ;

- Les outils et moyens techniques associés aux actions et messages à adresser au public visé : moyens écrits et imprimés (presse, bulletin d'information, note de synthèse, dépliant, newsletter, etc.), médias (radio, télévision, Internet, réseaux sociaux, etc.), objets promotionnels / merchandising (valorisation du logo, de l'image, des coordonnées, etc.), relations publiques, parrainage, organisation d'évènements, etc. ;
- L'échéancier, qui doit donner la vision globale des actions à entreprendre en tenant compte des contraintes et des ressources disponibles ;
- Le budget prévisionnel associé à chaque action ;
- L'évaluation (définition d'indicateur de suivi et d'impact du plan).

### **3.6. Contraintes**

Les actions menées par le GIP et relayées par ses actions de communication sont financées par ses deux administrateurs (Etat/Collectivité Territoriale de Corse), par l'Union européenne, et par des partenaires impliqués dans le financement et la coordination des dispositifs portés par le groupement. Il est donc indispensable de prévoir l'intégration des logotypes associés.

### **4. Planning**

La planification des prestations souhaitée par le GIP est la suivante :

J0 : ordre de mission ;

J+30 jours calendaires : phase 1, production du diagnostic stratégique et du rapport présentant le programme prévisionnel d'exécution de la présente prestation ainsi que le calendrier de réalisation associé ;

En tout état de cause, le délai maximum pour la fourniture des phases 2 et 3 ne pourra pas aller au-delà de J+90 jours calendaires.

### **5. Budget**

Le budget maximum est de 90 000,00 euros (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes (HT). Toute offre supérieure sera déclarée irrecevable et non examinée.

### **6. Modalités de règlement**

#### **6.1. Conditions et délais de paiement**

Les prestations sont payables sur service fait. Néanmoins un premier acompte de 30% sera versé à la notification de la présente prestation pour préparer le lancement de la première phase.

La validation de chaque phase, après vérification des prestations contenues (avec ou sans réfaction) déclenchera ensuite son paiement.

Le règlement des prestations s'effectuera dans un délai global fixé à **30 jours**.

#### **6.2. Modalités générales de facturation et de remise des factures**

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et une copie postant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du créancier ;
- Le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- Le numéro de compte bancaire ou postal ;
- La nature et le libellé de la prestation exécutée ;
- Le montant hors taxe de la prestation commandée ;
- Le montant hors taxe des cessions de droits d'exploitation afférent à la prestation commandée ;



- Le taux et le montant de TVA applicable à la prestation exécutée et le taux et le montant de la TVA applicable aux droits d'auteurs ;
- Le montant total de la prestation exécutée ;
- La date de facturation

Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

GIP « Corse Compétences »  
 Pôle Administration générale  
 Résidence « Castel Vecchio », Rue du 1<sup>er</sup> Bataillon de choc  
 20 090 AJACCIO

## 7. Pénalités

### 7.1. Pénalités pour retard de livraison

En cas de non-respect du délai d'exécution précisé pour chaque phase de la présente prestation, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités pour retard. Le montant de ces pénalités pour retard est fixé à 50 € par jour ouvré de retard.

Le montant des pénalités est limité à 10% du coût de chaque phase.

Au-delà d'un cumul de 10 journées calendaires de retard dûment constaté, la résiliation de la prestation peut être prononcée par le pouvoir adjudicateur sans mise en demeure préalable, les pénalités pour retard restant acquises.

Lorsque le retard est imputable au maître d'ouvrage, ou provient d'un évènement ou d'une force majeure faisant obstacle à l'exécution de la prestation dans les délais prévus, le délai global d'exécution de la phase concernée est automatiquement prolongé.

### 7.2. Réfaction pour non exécution ou pour qualité insuffisante

Seules les prestations effectivement exécutées de façon satisfaisante au regard des exigences du DCE, donnent droit à paiement.

## 8. Pièces à fournir

Le prestataire devra fournir les éléments suivants **avant le 21 novembre 2012 12h00** au GIP Corse Compétences, Résidence Castel Vecchio – Rue du 1<sup>er</sup> bataillon de choc – 20 000 AJACCIO, à l'attention du Directeur général :

- Le présent document daté, signé et portant la mention « *lu et approuvé, m'engage sans réserve à exécuter la prestation telle que décrite dans le présent DCE* ».
- Un mémoire technique daté et signé de la prestation demandée, incluant une note de présentation de la structure candidate, ainsi qu'une note d'intention dans laquelle le candidat exprimera sa perception des enjeux liés à la stratégie de communication du GIP, motivant également sa capacité à s'en saisir.
- Un document de présentation détaillant ses compétences et les prestations réalisées similaires à l'objet de la présente consultation, incluant au moins 3 principales références du candidat au regard des enjeux et des objectifs de la consultation. Chaque référence sera présentée sur un document synthétique précisant la commande, les objectifs, méthodologie et solutions proposées.
- Une proposition financière datée, signée (les prestations doivent inclure tous les frais de déplacement, hébergement, équipement, etc.) et détaillant le coût (hors taxe) afférent à chaque phase. les prix sont fermes et non actualisables pendant la durée de la prestation.
- Les attestations fiscales et de cotisations sociales de la société ;

Il est à noter qu'aucune proposition graphique n'est demandée. Il est inutile d'adresser des maquettes qui ne seront pas examinées ;

Par ailleurs, afin de pouvoir juger de la valeur technique de l'offre, le candidat pourra être appelé à faire une présentation orale de sa solution (par le chef de projet et du directeur artistique/graphiste, si différent).

## **9. Critères de jugement des offres**

Les propositions des candidats seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- Pertinence du mémoire technique au regard des exigences du présent document de consultation des entreprises (DCE), **70%** de la note finale.

Ce critère est apprécié en fonction des sous critères pondérés suivants :

- Pertinence des propositions 50% ;
  - Méthodologie proposée 30% ;
  - Composition de l'équipe mobilisée (CV, qualifications, expérience) 20%.
- Prix de la prestation: **30%** de la note finale

## **10. Lieux d'exécution des prestations**

Les prestations objet de la présente consultation seront réalisées sur le siège du GIP Corse Compétences à Ajaccio

## **11. Engagement du titulaire**

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation sont placées sous la responsabilité unique du titulaire qui peut en sous-traiter une partie avec l'accord du GIP Corse Compétences. Néanmoins, la sous-traitance de la totalité des prestations est interdite.

## **12. Confidentialité**

Le prestataire s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations portées à sa connaissance pendant l'exécution des prestations faisant l'objet de la présente consultation. Il prendra vis-à-vis de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de toutes les informations et documents.

## **13. Responsabilité**

Le prestataire est responsable de l'ensemble de ses prestations jusqu'à leur livraison. En aucun cas il ne pourra se retrancher derrière la défaillance ou la faute des sous-traitants pour atténuer sa responsabilité.

## **14. Droits d'exploitation**

Tous les droits de propriété intellectuelle attachés à la stratégie, au plan de communication (aux outils qui s'y rapportent) et à la charte graphique objet de la présente prestation, dans ses versions en langue française et en langue anglaise, ainsi que ceux attachés à toutes les esquisses, croquis, maquettes, brouillons et que ceux attachés à tous les éléments créatifs les composants, notamment, les images, photographies, textes, légendes, mise en pages, illustrations, tableaux, cartes, typons, charte graphique, plaques, transferts, empreintes, fichiers numériques, polices, logos, schémas, etc.... sont cédés à titre exclusif au GIP avec engagement de sa part à respecter les modalités d'utilisation qui auront été préalablement définies.

Le titulaire de la présente prestation garantit la titularité effective des droits cédés et l'originalité des créations effectuées.

Une clause de cession expresse des droits sera fournie par le prestataire.

## **15. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les prestataires devront faire parvenir une demande écrite, au maximum 2 jours avant la date limite de remise des offres, à Monsieur Olivier MOSCONI / 06 76 41 67 66 / [olivier.mosconi@corse-competences.fr](mailto:olivier.mosconi@corse-competences.fr).